



Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription
accompagné de votre acompte à :
Association Ecole Nicolas Hulot
Séjours de vacances 2019
Branféré 56190 LE GUERNO

Les séjours de vacances 2019

Bulletin d'inscription

(1 par personne)

Je soussigné(e),

Nom et prénom du responsable légal

Lien de parenté avec l'enfant Profession

Adresse

Code Postal Ville Pays

Tél. Tél. portable Courrier électronique

Souhaite inscrire :

Nom et prénom de l'enfant Fille Garçon Date de naissance Age

Un membre de la famille a déjà participé à un séjour de vacances en 2018 Oui Non

1^{er} choix : séjour du au pour les / ans

2^e choix : séjour du au pour les / ans

Pour optimiser les chances de participation de votre enfant, remplissez bien les 2 choix.

Si le séjour correspondant à votre 1^{er} choix est déjà complet, votre 2^e choix sera alors retenu.

Je réserve le séjour de mon enfant et je joins un chèque d'acompte de 200€* libellé à l'ordre de l'AENHNH.

*Acompte de 100€ pour «P'tite colo au parc» et 150€ pour «Vie sauvage»

Pour souscrire à l'assurance annulation, merci de vous connecter à l'adresse suivante :

<https://www.allianz-voyage.fr/assurances/vacances/>

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente.

Un dossier confirmant votre inscription et contenant les documents à remplir impérativement pour le bon déroulement des séjours vous sera adressé prochainement. Il devra être renvoyé au plus tard un mois avant le début des séjours.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des règlements (cachet de la poste faisant foi), dans la limite des places disponibles.

Signature du représentant légal

Conditions générales de vente

Réservation

Toute inscription implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. Les réservations sont enregistrées par ordre d'arrivée, dès l'encaissement du chèque d'acompte. La réservation n'est validée qu'au versement du solde qui doit impérativement être adressé un mois ferme au plus tard avant le début du séjour : le non-règlement du solde dans ce délai entraîne l'annulation de la réservation.

Tarifcation

Le solde doit obligatoirement être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour sans rappel de notre part.

- Le séjour court «P'tite colo au parc» de 4 jours / 3 nuits est au tarif de 310 €, frais de dossier compris.
- Le séjour «Vie sauvage» de 7 jours / 6 nuits est au tarif de 455 €, frais de dossier compris.
- Les séjours de vacances de 7 jours / 6 nuits sont au tarif de 590 €, frais de dossier compris.

Le tarif de ces séjours comprend : la pension complète (hébergement dans le bâtiment de l'École Nicolas Hulot (sauf pour le Vie sauvage où les jeunes dorment en hébergement en pleine nature), petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner), l'encadrement, les activités, le matériel pour les activités spécifiques, l'accès au Parc de Branféré, les sorties et les transports pendant le séjour. Le tarif de tous les séjours ne comprend pas le transport entre le domicile de l'enfant ou du jeune et l'École Nicolas Hulot.

Une remise fidélité de 5 % est accordée si un des enfants de la famille a déjà participé à un séjour de vacances en 2018.

En cas d'inscription exceptionnelle, moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour est à régler au moment de l'inscription. Possibilité de régler en plusieurs fois par chèques bancaires, CCP et chèques vacances.

Aides aux familles : nous vous invitons à contacter votre Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole pour l'octroi éventuel de bons CAF ou bons MSA selon votre situation, votre comité d'entreprise, ainsi que les services «jeunesse» de votre commune ou du Conseil Général de votre département pour l'étude des éventuelles aides dont vous pourriez bénéficier.